

# FICHE ACTION 4

## Organiser l'accueil du grand passage dans le Puy-de-Dôme

### Constat général

Le département du Puy-de-Dôme est dépourvu de terrains de grand passage pour l'accueil des groupes, de 50 à 200 caravanes, qui sont amenés à stationner sur le territoire de quelques communes, sur un axe nord-sud, dans la période de mai à octobre. Au-delà d'une mise à disposition de terrains adaptés, l'accueil de ces groupes nécessite un appui pour les collectivités en termes de médiation, de gestion, d'organisation et de coordination.

### Objectifs généraux

- Réaliser au minimum deux aires de grand passage dans le département du Puy-de-Dôme ;
- Coordonner l'accueil à l'échelle départementale

### Objectifs opérationnels

- Créer une aire de grand passage à ISSOIRE, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'ISSOIRE ;
- Créer une aire de grand passage sur le territoire de l'agglomération clermontoise, sous maîtrise d'ouvrage de Clermont-Communauté ;
- Accompagner techniquement toute autre collectivité qui souhaiterait se doter d'une aire de grand passage. Organiser et coordonner l'accueil des groupes à l'échelle du département
- Accompagner les collectivités dans la gestion de chacun des passages.

Modalités de mise en œuvre	- Appui technique de la DDT et de l'AGSGV63 dans le montage et l'élaboration des projets d'aires de grand passage ; - Définition de modalités d'accueil, de coordination et de gestion des groupes à l'échelle départementale et en lien avec les départements limitrophes et les organisations nationales de Voyageurs.
Pilote	Direction Départementale des Territoires
Partenariat	Collectivités concernées - Préfecture - AGSGV63 - Organisations de Voyageurs
Destinataires	Collectivités - Organisations nationales des grands passages des Gens du Voyage
Calendrier- Durée de l'action	Création du dispositif de coordination dans la première année du schéma - Création de l'ensemble des aires de grand passage sur la durée du schéma
Evaluation	Nombre d'aires créées – nombre de passage prévus – nombre de passage effectifs – nombre de passages spontanés – évolution des contentieux – mise en place d'un dispositif de coordination et gestion des groupes.